

D'après ce qui précède, les chiropraticiens sont munis d'une formation et d'une préparation complètes dans le domaine de leur profession.

La profession de chiropracteur n'existe que depuis un peu plus de soixante ans, mais, aujourd'hui, on trouve sur ce continent plus de 20,000 praticiens qualifiés et licenciés. Le nombre des praticiens augmente par centaines chaque année. Le 10 décembre 1953, l'Association de chiropratique du Canada a été constituée par lettres patentes sous le sceau du secrétaire d'État du Canada.

L'association a charge de l'administration de la profession au Canada et elle reçoit à cet égard l'aide des commissions établies en vertu de lois provinciales dans certaines provinces.

J'ai énuméré ces provinces antérieurement. Les membres de la profession dans chaque province du Canada sont représentés auprès de la commission nationale de l'Association de chiropratique du Canada. Le nombre des représentants varie proportionnellement au nombre des praticiens dans chaque province. L'association est chargée de maintenir un haut niveau de formation et d'éthique professionnelle pour les praticiens de la profession, et de favoriser le progrès de la recherche scientifique dans les matières qui appartiennent au domaine de la chiropratique. Les membres du comité qui exercent leur profession dans les provinces s'acquittent de cette tâche et procurent un service efficace à la profession et au public canadien.

La chiropratique est aujourd'hui considérée comme l'une des grandes professions du pays dont l'objet est de guérir. Comme lorsqu'il s'agit des autres professions, l'association impose des contrôles et une discipline à ses membres. La formation de l'Association de chiropratique du Canada, en vertu de lettres patentes de l'État, a amené la formation d'un corps central qui unifie et coordonne les normes et les techniques des praticiens au Canada et qui assure le maintien de normes satisfaisantes dans la pratique, par tout le pays. Dans plusieurs provinces, ce sont des commissions provinciales chargées de délivrer les patentes qui maintiennent les normes, et l'activité de ces commissions est coordonnée dans leur rapports avec l'association de chiropratique du Canada. A cet égard, j'aimerais citer ici les noms de certains de ces comités permanents d'éducation: ce sont le "Canadian Council of Chiropractic Roentgenology", et les comités d'éducation en roentgenologie, de recherche, d'éthique et de discipline, de la législation, de la prévention des accidents du travail.

Développement et reconnaissance de la chiropratique par le public

Le 4 juin 1943, un exposé a été présenté par le "Dominion Council of Canadian Chiropractors" au Comité spécial de la sécurité sociale (procès-verbaux et témoignages, fascicule 17), alors que le nombre global des praticiens en chiropratique au Canada s'élevait à 668. Aujourd'hui, il y en a plus de 1,100. Dans cet exposé, on rappelait que quelque 13,000 traitements de chiropraxie étaient donnés chaque jour par les praticiens du Canada. En ce moment, il se donne plus de 27,500 traitements de chiropraxie par jour dans le pays. On peut dire sans exagération que 10 p. 100 d'entre eux sont administrés à de nouveaux clients.

Dans une étude qui a été faite en 1956, par une société indépendante qui se consacre à la recherche sur les affaires et sur les conditions écono-